Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260206-DECIS_2026_008-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux de végétalisation des cours d'école – Avenant n°1 lot 2 (Aménagements paysagers)	DÉCISION N° 2026 – 008 du 6 février 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-055 en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés suivant la procédure adaptée et d'un montant inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la décision n° 2025-061 du 3 octobre 2025, attribuant les marchés de travaux (lot 1 : Voirie et réseaux et Lot 2 : aménagements paysagers) à l'entreprise LEROY PAYSAGES de Change (35) pour le projet de végétalisation des cours d'école,

Considérant la demande de déduire du marché de travaux du lot 2 (Aménagement paysager), un jeu toboggan chiffré en double, et d'autre part, la nécessité de chiffrer des prestations supplémentaires, l'une pour le remplacement d'un portillon devenu dangereux pour les usagers (traces de rouille et déformation des montants), et la seconde pour le sciage de l'enrobé de la petite cour en vue de la dépose de la clôture, prestation non prévue au marché car épaisseur de l'enrobé apparut seulement lors des travaux de décaissements,

Considérant le devis de moins-value présenté par la société LEROY PAYSAGES (titulaire du lot 2 : aménagements paysagers) correspondant aux modifications des prestations citées ci-dessus, d'un montant de 14 503.72 € HT soit 17 404.46 € TTC.

DECIDE :

1/ **D'ACCEPTER** la conclusion d'un avenant n° 2 de moins-value au marché de travaux conclu avec la société Leroy Paysages (titulaire du lot 2 : aménagements paysagers), d'un montant de 14 503.72 € HT.

Henri DAUCÉ
Maire

Mairie de Romillé 35850 Romillé

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr